

IL FAUT Y PENSER

Revalorisation des barèmes d'indemnités kilométriques et de frais de repas au 1er août 2022



Dans le contexte de hausses des coûts de carburant et de restauration qui impactent les salariés concernés par les déplacements professionnels, Orange a décidé de réévaluer les barèmes d'indemnités kilométriques et de frais de repas, respectivement au 20 juillet et au 1er août 2022.

Concernant les Indemnités kilométriques, les mesures sont les suivantes :

- Revalorisation de +11% à +21% selon le niveau de puissance fiscale du véhicule.
- Mise en place d'un barème majoré de 20% pour l'utilisation de véhicules électriques, dans le cadre des engagements du groupe en matière de réduction de l'empreinte environnementale.

Concernant les frais de repas lors des déplacements professionnels, les mesures sont les suivantes :

- Pour la métropole : augmentation de +1€ des plafonds de remboursement et simplification du barème.
- Pour les DOM : harmonisation des plafonds à 24€ le midi et à 28€ le soir.

Pour la bonne information des salariés concernés, la politique de remboursement de frais professionnels disponible sur [Orange Futé](#) sera mise à jour à la date d'application de chaque mesure.

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.

